

# Pour une rénovation de l'école maternelle

L'école maternelle est attaquée chaque jour : difficulté de scolariser les enfants de deux ans et impossibilité qu'ils le soient dans de bonnes conditions (effectifs beaucoup trop importants) ; pas ou peu de remplacements pour les enseignants en congé de maladie ; suppression de postes d'enseignants...

Il faut défendre l'école maternelle. Mais que met-on derrière ces mots ? Voici quelques propositions.

## ● L'ACCUEIL

Chaque enfant de deux à six ans doit pouvoir être accueilli dans une structure qui correspond à ses besoins et à ceux de ses parents (assistantes maternelles regroupées en relais, halte garderie, crèche, école maternelle).

Les enfants, dont les familles le souhaitent, doivent avoir la possibilité de fréquenter des structures passe-relles pour leur permettre de comprendre et de s'adapter progressivement au fonctionnement de l'école maternelle.

Toutes les structures de la petite enfance doivent travailler en réseau pour proposer une continuité et les meilleures conditions d'accueil pour les enfants. Pour participer véritablement à ce réseau, les équipes pédagogiques de l'école maternelle doivent disposer d'un temps de concertation.

## ● LES LOCAUX

Une rénovation importante des écoles maternelles doit être mise à l'ordre du jour et l'aménagement des locaux et des horaires doit être réfléchi en fonction des besoins physiologiques et affectifs des enfants.

Les bâtiments doivent permettre de respecter les besoins élémentaires des enfants en terme d'espace : salles de

classe vastes avec salle d'eau adjacente, pièce de motricité particulière contiguë pour les TPS/PS, salles de repos et dortoirs adaptés à chaque âge, salle de jeu vaste et indépendante, salle d'accueil pour les familles et salle de réunion pour les équipes.

Enfin, l'espace extérieur doit permettre les jeux entre enfants, le développement de capacités physiques (grimper, sauter) dans un milieu sécurisé, mais aussi l'accès à « la découverte du monde » : jardin potager, jeux d'eau et de sable, élevage et observation d'animaux...

## ● LE TEMPS SCOLAIRE

Il faut réussir à concilier les besoins des parents qui travaillent avec les besoins de leurs enfants. Cette réflexion engage tout autant les employeurs que les partenaires de la petite enfance.

Certains enfants passent 10 h 30 à l'école maternelle !

Un aménagement du temps doit être proposé en concertation.

## ● LE PROJET ÉDUCATIF

Il doit favoriser :

– un accueil individualisé et rassurant pour chaque enfant et chaque parent ;

– les temps de tâtonnements et d'expérimentations, la libre expression et la créativité de l'enfant dans un cadre coopératif.

Il faut revenir sur l'apprentissage de la lecture à six ans pour tous et organiser l'individualisation des parcours pour tous les apprentissages. La maîtrise de la langue, de l'expression orale, de l'autonomie est la base indispensable à ces apprentissages.

## ● LA FORMATION DES ÉQUIPES

Elle doit être une priorité.

La rénovation pédagogique de la maternelle est à l'ordre du jour. Nous demandons une véritable formation pédagogique de tous les enseignants avec des modules « maternelle » obligatoires pour tous (sans différenciation entre l'élémentaire et la maternelle, le parcours des enfants doit être connu de tous les enseignants).

**Sylvie Pralong**  
**Secteur Maternelle**

**Lors du congrès annuel du Réseau Français des Villes Éducatrices, Yves Fournel, son Président, adjoint au Maire de Lyon à l'éducation et l'enfance, a écrit un texte « 0 /6 ans : des missions de service public pour un enjeu de société », dont voici un extrait, qui rejoint nos propositions :**

L'école maternelle doit inscrire son projet éducatif propre dans le projet éducatif local global.

L'âge de l'instruction obligatoire doit être avancé à 3 ans pour tenir compte de l'évolution des besoins et des connaissances. Le libre choix pour les 2/3 ans doit être garanti.

Cela implique que l'école maternelle ne soit plus la variable d'ajustement des budgets de l'État.

Cela implique des enseignants et des personnels communaux formés, qualifiés.

Cela implique la généralisation de projets éducatifs adaptés pour les deux ans, de projets passerelles avec l'école conduits à la fois par les EJE, des enseignants et des ATSEM.

Cela implique de la souplesse dans l'organisation et donc une autonomie pour les équipes éducatives.

Cela implique la coopération et la reconnaissance mutuelle des acteurs.

(texte complet disponible sur le site de RFVE <http://www.villeseducatrices.fr/>)

## À découvrir...

### LES DROITS DES ENFANTS EXPLIQUÉS AUX « MATERNELLE »

Le CIDEM (Civisme et Démocratie) est un collectif d'associations qui a pour but de promouvoir le civisme et revitaliser la démocratie. En tant que centre national de ressources pour l'éducation à la citoyenneté, le CIDEM développe une collection d'ouvrages pour donner des repères essentiels et l'envie d'en savoir plus.

Un ouvrage a été réalisé pour aborder avec les plus petits l'un des grands thèmes de la citoyenneté, les droits de l'enfant : *Découvre les droits de l'enfant avec Fetitsa*.

Fetitsa est une petite fille comme les autres, rêvant et pensant aux grandes questions qui traversent notre société. Elle entend parler des droits de l'enfant, on lui explique parfois, elle voit des images d'autres enfants à la télévision, elle regarde des magazines et se rend compte que tous les enfants n'ont pas les mêmes chances qu'elle.

On peut retrouver toute la collection sur [www.fetitsa.fr](http://www.fetitsa.fr) ainsi que les fiches pédagogiques associées à chaque ouvrage.



**Tu as le droit à l'éducation, d'aller à l'école**

Référence à l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

46

Découvre  
les droits de l'enfant  
avec Fetitsa



« L'enfant est comme un étranger dans une ville inconnue dont il ne connaît ni la langue, ni les coutumes, ni la direction des rues. Souvent, il préfère se débrouiller seul, mais si c'est trop compliqué, il demande conseil. Il a alors besoin d'un informateur poli. »

J. Korczak,  
Le droit de l'enfant au respect, 1929

Janusz Korczak a, dès les années 1920, réclamé auprès de la Société des Nations une charte des droits de l'enfant.